



Conduite état d'ivresse en solex

Par **maxilango**, le **16/10/2013 à 21:37**

Bonsoir,rrnJe me suis fait arrêté l'autre soir alors que je roulais en solex avec un taux de 0,76 mg/l d'air expiré. rnrnLe procureur me condamne à verser 400e d'amende et me suspend le permis pendant 4 mois.rnrnQue pensez-vous de cette sanction sachant que la conduite d'un solex ne nécessite pas de permis de conduire.rnrnMerci d'avance.

Par **sigmund**, le **16/10/2013 à 22:35**

bonsoir.rnrnjugement sur la base du L234-1 et L234-2 du code de la route,suspension du permis tout à fait possible,même si le véhicule ne nécessite pas de permis pour la conduite.rnpar contre,vous échappez à la perte de 6 points.